

# COMMUNE DE BAZOLLES

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### - DICRIM -

*Département de la Nièvre*



*Mairie de Bazolles  
58110*

*Tél. 03 86 38 97 83 - Fax 03 86 38 90 58*

*Eglise du XII<sup>e</sup>, Canal du Nivernais  
Etangs de Vaux et Baye*

**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que notre commune va élaborer également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

*Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :*

*« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »*

# Qu'est-ce qu'un risque ?



Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**l'évènement = l'aléa**



**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)

**les enjeux**

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)



**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie...)

**le risque**

**Un risque est dit “majeur” :  
si sa fréquence est faible et sa gravité  
très lourde.**

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Bazolles** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# ALERTE DE LA POPULATION

**En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :**

L'alerte est diffusée :

- par mail aux administrés qui ont communiqué leur adresse ou
- par téléphone si connu et
- sur le site internet de la mairie

**Deux points de rassemblement ont été retenus**



**la salle des fêtes et dans l'église**





# Risque inondation

**L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.**

**La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.**

## 2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



## Le risque à Bazolles

La commune est concernée par le risque inondation lente ou de plaine. En cas de débordement de l'ahnain, l'eau débordera en plaine. Cette montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

## Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule

**Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les**

**secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.**



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à Bazolles

La RD 958 et les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



## Les mesures de prévention



Alerte par les cloches de l'église, porte à porte, téléphone, permanence en mairie.  
Evacuation partielle ou totale de la population (indication fournie par les sapeurs-pompiers)  
Mise en place de déviation, interdiction de circulation.  
Des plans d'organisation départementale de secours tels que les dispositions O.R.S.E.C., Transports de matières dangereuses peuvent être mises en œuvre.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri

### Si vous êtes témoin :

donnez l'alerte en appelant le  
18 pompiers,  
17 police,  
112 depuis le portable

- Si des victimes sont à proximité, ne les déplacez pas, sauf en cas d'urgence.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## PENDANT L'ACCIDENT

### Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et les climatisations.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Concernant vos enfants : une information vous sera faite par l'école pour les récupérer ou si une prise en charge est prévue par un Plan de mise en Sécurité par l'académie

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment

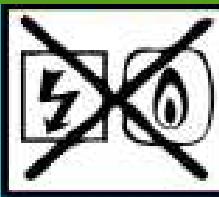
Bouchez toutes les entrées d'air

Ecoutez la radio

Ne téléphonez pas

Ni flammes ni cigarettes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez électricité et gaz



Fermez la porte et les aérations



Montez dans les étages



Ecoutez la radio



Ne prenez pas votre véhicule



# Risque tempête

**Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)**

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

#### **Si une tempête est annoncée**

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

### PENDANT UNE TEMPÊTE



- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

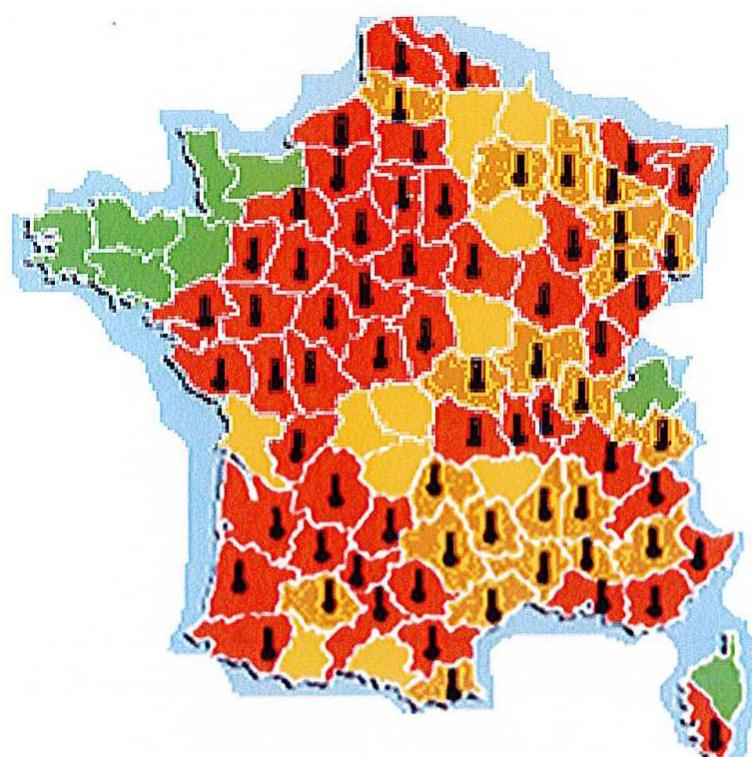
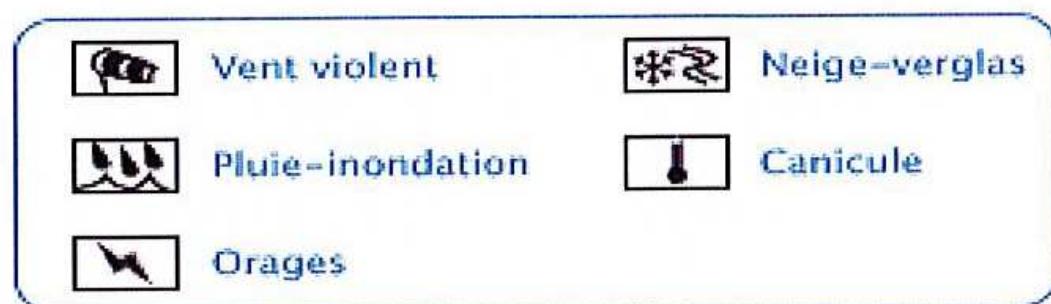
### APRÈS UNE TEMPÊTE



- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. - Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

## Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique** ...
- **Pas de vigilance particulière.**





# Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à Bazolles

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

## Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



# Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.

Elle est consultable depuis le site  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.  
Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes,  
mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



## Les numéros utiles

<b>Mairie de Bazolles</b> <a href="mailto:mairie.bazolles@orange.fr">mairie.bazolles@orange.fr</a>	03.86.38.97.83 Site : <a href="https://www.bazolles.fr">https://www.bazolles.fr</a>
<b>Préfecture de la Nièvre – Nevers</b> <a href="mailto:prefecture@nievre.gouv.fr">prefecture@nievre.gouv.fr</a>	Site internet : <a href="http://www.nievre.gouv.fr">http://www.nievre.gouv.fr</a>
<b>Direction Départementale des Territoires</b>	03.86.71.71.71
<b>Pompiers</b>	18 ou (par portable : 112)
<b>Police / Gendarmerie</b>	17
<b>SAMU</b>	15
<b>Conseil Départemental Centre routier</b>	03 86 61 87 00 <a href="https://carto.nievre.fr/inforoute.php">https://carto.nievre.fr/inforoute.php</a>
<b>Météo France</b>	0 899 71 02 10 Site internet : <a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a>
<b>Vigicrues</b>	Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>
<b>Géorisques</b>	Site internet : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>